

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

#### **Décision DG n° 2015-04 du 6 janvier 2015 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

NOR : AFSM1530007S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 2013-80 du 28 février 2013 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont les noms suivent:

Mme Violaine CLOSSON, docteur en pharmacie contractuel, à compter du 28 février 2015.

Mme Candice HANOUN, docteur en pharmacie contractuel, à compter du 28 février 2015.

#### Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 6 janvier 2015.

*La directrice générale adjointe,*  
B. GUÉNEAU-CASTILLA